OPTION INTERNATIONALE

NOTE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES – EXPLICATIONS ADEQUATES

Document à caractère commercial en vigueur au 19 juin 2026

Dans ce document, nous vous présentons les informations essentielles relatives à l'option internationale proposé par Société Générale afin de vous accompagner dans votre décision en toute transparence.

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter les conditions générales de l'option internationale et la brochure tarifaire "Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers", disponibles sur le site www.particuliers.sg.fr et en agence, ainsi que les conditions contractuelles remises par Société Générale.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PROPOSANT L'OPTION INTERNATIONALE

Identité **Adresse géographique**	**Société Générale**, société anonyme, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann à Paris (75009), enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222 et ayant pour numéro ADEME FR231725_01YSGB.
Activité principale **Autorités de contrôle**	**Société Générale** est un établissement de crédit de droit français : • Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », 4 place de Budapest, CS 92459 Paris Cedex 09 - https://acpr.banque-france.fr/fr) pour la fourniture de services bancaires et d'investissement à ses clients. Certains services très techniques, liés aux plateformes de négociation ne sont pas proposés, • Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF » - https://www.amf-france.org/fr) et • Sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE » - https://www.ecb.europa.eu).
Autres coordonnées	**Numéro de téléphone** **Si vous êtes déjà client**, vous pouvez contacter votre conseiller au numéro de téléphone de votre agence que vous pouvez retrouver sur votre relevé de compte ou dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr. **Si êtes nouveau client**, vous pouvez retrouver les coordonnées de nos agences (numéro de téléphone, adresse, horaires d'ouverture) dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr. **Adresse électronique** Vous pouvez contacter Société Générale à l'adresse électronique suivante : banque-epargne.par@sg.fr Pour contacter votre conseiller, privilégiez toutefois la **messagerie sécurisée** de votre **Espace Client** [i] ou **L'Appli SG** [i]. **Ce canal permet un échange sécurisé et un suivi optimal de vos demandes.** **Coordonnées de suivi des relations** Pour le suivi des relations, vos contacts sont : • Le Centre Relation Clients au 3933 Service gratuit + prix appel (du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h – hors jours fériés). Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933 – Appel non surtaxé. L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent d'être titulaire du contrat Banque à Distance [i]. • Votre agence dont vous pouvez trouver les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, horaires d'ouverture) dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr.

INFORMATIONS SUR L'OPTION INTERNATIONALE

Caractéristiques principales	**Conditions d'éligibilité et d'ouverture** Peut souscrire à l'Option Internationale, toute personne physique âgée de plus de 16 ans, titulaire d'une ou de plusieurs cartes de paiement Internationales Visa souscrites sur un compte bancaire de particulier Société Générale dont la personne est titulaire ou cotitulaire. **Caractéristiques et fonctionnement** L'Option Internationale se compose d'un ensemble d'exonérations de frais sur des services bancaires à savoir, l'exonération des frais Société Générale sur : • Des prestations en matière de paiements et de retraits effectués par carte dans des Distributeurs Automatiques de Billets en dehors de la zone euro avec une carte de paiement internationale souscrite auprès de Société Générale ; • Des prestations en matière de virements non SEPA, si l'Adhérent choisit les niveaux « Illimité » ou « Étudiants » de cette offre, définis ci-après. Des définitions de Zone Euro et SEPA se trouvent en fin du présent document.

Il existe quatre niveaux d'option (« Initial », « Intense », « Illimité » ou « Étudiants ») :

Niveau « Initial » :

- Exonération des commissions fixes et variables Société Générale sur 6 paiements par carte bancaire hors zone euro, par mois (que ces 6 paiements maximum au total soient réalisés avec une ou plusieurs des cartes internationales dont l'Adhérent est titulaire sur un ou plusieurs de ses comptes de particulier) ;
- Exonération des commissions fixes et variables Société Générale sur 2 retraits par carte bancaire dans un Distributeur Automatique de Billets (hors guichets) hors zone euro, par mois (que ces 2 retraits maximum au total soient réalisés avec une ou plusieurs des cartes internationales dont l'Adhérent est titulaire sur un ou plusieurs de ses comptes de particulier).

Niveau « Intense » :

- Exonération des commissions fixes et variables Société Générale sur tous les paiements par carte bancaire hors zone euro et sur tous les retraits par carte bancaire dans un Distributeur Automatique de Billets (hors guichets) hors zone euro.

Niveau « Illimité » :

- Exonération des commissions fixes et variables Société Générale sur tous les paiements par carte bancaire hors zone euro et sur tous les retraits par carte bancaire dans un Distributeur Automatique de Billets (hors guichets), hors zone euro.
- Exonération des frais Société Générale sur les virements internationaux (non SEPA), voir ci-dessous.

Niveau « Étudiants » :

Ce niveau est réservé aux étudiants de moins de 29 ans révolus (Présentation d'un justificatif du statut d'étudiant obligatoire valide au moment de la souscription). Dès lors que les conditions ne sont plus remplies (client non étudiant et/ou client âgé de 30 ans ou plus), le niveau basculera automatiquement en niveau « Illimité » et sera facturé au tarif en vigueur dès le mois de changement de situation.

Avec le niveau « Étudiant » l'Adhérent bénéficie de :

- Exonération des commissions fixes et variables Société Générale sur tous les paiements par carte bancaire hors zone euro et sur tous les retraits par carte bancaire dans un Distributeur Automatique de Billets (hors guichets), hors zone euro ;
- Exonération des frais Société Générale sur les virements internationaux (non SEPA) voir ci-dessous.

L'Option Internationale de niveau « Illimité » ou « Étudiants » inclut l'exonération des frais Société Générale:

- Sur les virements internationaux (non SEPA) émis :

Cette exonération s'applique sur tous les virements, sur la base des frais partagés « SHARE* », occasionnels ou permanents, réalisés en agence ou sur Internet, dès lors qu'ils sont émis à partir de tout compte de particulier dont l'adhérent est titulaire ou cotitulaire.

Elle ne s'applique pas aux virements réalisés par le cotitulaire du compte.

- Sur les virements internationaux (non SEPA) reçus :

Cette exonération s'applique aux virements reçus par l'Adhérent, sur la base des frais partagés « SHARE* », sur tout compte de particulier dont il est titulaire ou cotitulaire.

Elle ne s'applique pas aux opérations reçues sur un compte professionnel de l'Adhérent.

Pour ces virements émis ou reçus, demeurent à la charge de l'Adhérent :

En fonction de l'option choisie, les frais « OUR* » lors de l'émission d'un virement ;

Les commissions et frais réclamés par d'éventuels correspondants bancaires pouvant intervenir dans le traitement de l'opération ;

Les commissions et frais éventuellement réclamés par la banque du donneur d'ordre (en cas de virement reçu « BEN* ») ou la banque du bénéficiaire (en cas de virement émis).

Les virements concernés sont les virements, émis ou reçus en EUR (hors zone SEPA) ou en devises (toutes zones), sans limitation de montant.

*Voir la rubrique « Taxes ou frais non acquittés ou facturés par Société Générale » ci-dessous pour des définitions.

Le niveau d'option choisi par l'Adhérent est indiqué aux Conditions Particulières de l'Option Internationale.

	Risques particuliers Société Générale se réserve le droit de résilier sans préavis l'Option Internationale : • En cas d'impossibilité de prélever le montant de la cotisation mensuelle due par l'Adhérent, • En cas de comportement gravement répréhensible ou de manquement grave de l'Adhérent à ses obligations contractuelles. • La résiliation de la dernière carte de paiement Internationale Visa souscrite sur un compte bancaire SG (rattaché à l'option) enregistrant les opérations relatives à la vie privée. À compter de la résiliation de l'Option Internationale, l'ensemble des prestations en matière de virements non SEPA, de paiements et de retraits effectués en dehors de la zone euro avec la (les) carte(s) de paiement internationale(s) souscrite(s) par l'Adhérent sont facturées aux conditions standards indiquées dans la brochure des « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires - Particuliers ».
Prix total - Modalités de paiement	**Prix total du service** Le montant de la cotisation afférente à l'Option Internationale est indiqué dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers ». Il varie en fonction du niveau d'option choisi (Initial, Intense, Illimité ou Étudiants) par l'Adhérent. **Modalités de paiement** La cotisation est débitée mensuellement, sur le compte de particulier rattaché à l'Option Internationale, en milieu de mois. Pour un contrat souscrit entre le 1er et le 14, la cotisation est débitée dès le mois de souscription. Pour un contrat souscrit à partir du 15 du mois, la cotisation n'est débitée qu'à compter du mois suivant. Tout mois civil commencé est dû dans son intégralité. **Taxes ou frais non acquittés ou facturés par Société Générale** Rappels : • Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euro par Visa, aux conditions de change de leurs réseaux au jour de réception de l'opération. • Les éventuelles commissions des banques correspondantes restent à la charge de l'Adhérent. • Hors Option Internationale, la commission fixe pour paiement par carte bancaire dans un pays hors zone euro ne s'applique qu'aux paiements de plus de 10 EUR. Pour ces virements émis ou reçus, demeurent à la charge de l'Adhérent : • En fonction de l'option choisie, les frais « OUR* » lors de l'émission d'un virement ; • Les commissions et frais réclamés par d'éventuels correspondants bancaires pouvant intervenir dans le traitement de l'opération ; • Les commissions et frais éventuellement réclamés par la banque du donneur d'ordre (en cas de virement reçu « BEN* ») ou la banque du bénéficiaire (en cas de virement émis). Les frais « OUR » sont une option de frais pour les virements internationaux non SEPA. Lorsque vous choisissez l'option « OUR », vous, en tant que donneur d'ordre, prenez en charge tous les frais associés à l'émission du virement, y compris les frais des banques étrangères. Cela signifie que le bénéficiaire recevra le montant total du virement sans déduction de frais. Les frais « SHARE » pour les virements non SEPA impliquent que les coûts sont partagés entre vous et le bénéficiaire. Vous payez les frais de virement de SG, tandis que le bénéficiaire prend en charge les frais des banques étrangères (banques intermédiaire et bénéficiaire). • Les frais BEN pour les virements internationaux signifient que tous les frais associés au virement sont à la charge du bénéficiaire. Cela inclut les frais de SG ainsi que ceux des banques intermédiaires. Brochure tarifaire
Durée du contrat	Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il s'applique tant qu'il n'est pas résilié par vous ou par Société Générale dans les conditions prévues au contrat.
Modifications du contrat	Toute mesure législative ou réglementaire qui aurait pour effet de modifier le contrat s'applique automatiquement dès son entrée en vigueur. Le contrat peut aussi être modifié (y compris les tarifs). Dans ce cas, Société Générale informe l'Adhérent sur support papier ou autre support durable au moins deux mois avant l'entrée en vigueur des modifications. Pendant ce délai, l'Adhérent peut refuser les modifications et résilier le contrat sans frais, par : • Lettre simple, • Lettre recommandée envoyée à l'agence,

	• Lettre signée remise au guichet, • Ou depuis le site Internet (« Résilier une prestation »), • Ou depuis L'Appli SG (« Autres > Mes produits et services > Résilier un produit ou service »). Si l'Adhérent ne s'oppose pas dans ce délai, les modifications sont considérées comme acceptées définitivement à son égard à l'issue des deux mois.
Résiliation du contrat	L'Adhérent peut à tout moment résilier l'Option Internationale. Dans tous les cas, la demande de résiliation doit être formulée par écrit (courrier postal ou lettre signée remise en main propre au guichet de l'agence) ou depuis le site Internet de la banque dans la rubrique Résilier une prestation ou depuis L'Appli SG, Rubrique « Autres>Mes produits et services>Résilier un produit ou service ». La cotisation pour le mois en cours restera acquise à Société Générale. Société Générale se réserve la possibilité de résilier l'Option Internationale à tout moment moyennant un préavis d'un mois minimum. Cette résiliation sera portée à la connaissance de l'Adhérent par lettre simple et prendra effet le dernier jour du mois d'expiration du préavis. En outre, Société Générale se réserve le droit de résilier sans préavis l'Option Internationale : • En cas d'impossibilité de prélever le montant de la cotisation mensuelle due par l'Adhérent, • En cas de comportement gravement répréhensible ou de manquement grave de l'Adhérent à ses obligations contractuelles. À compter de la résiliation, l'ensemble des prestations en matière de virements non SEPA, de paiements et de retraits effectués en dehors de la zone euro avec la (les) carte(s) de paiement internationale(s) souscrite(s) par l'Adhérent sont facturées aux conditions standards indiquées dans la brochure des « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires - Particuliers ».
Coûts liés à l'utilisation de technique de communication à distance	Société Générale ne facture aucun coût spécifique supplémentaire pour l'utilisation des techniques de communication à distance permettant d'accéder à votre Espace Client [i] depuis le site www.particuliers.sg.fr, à L'Appli SG [i], au Centre Relation Clients ou à votre agence lorsque vous les contactez à distance. L'accès à votre Espace Client ou à L'Appli SG nécessite d'être titulaire du contrat Banque à Distance (service gratuit). Peuvent toutefois rester à votre charge les coûts de connexion Internet facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ainsi que le coût éventuel des communications téléphoniques facturé par votre opérateur.

DROIT DE RETRACTATION

Délai de rétractation	Vous disposez de **14 jours calendaires révolus** à compter de la date de signature du contrat **pour changer d'avis et vous rétracter, sans avoir à en expliquer les raisons**. Sauf accord exprès de votre part, le contrat ne commence à être exécuté qu'à l'issu du délai de rétractation. Le choix d'une exécution immédiate du contrat n'entraîne pas de renonciation à votre droit de rétractation.
Modalités d'exercice du droit de rétractation	Vous pouvez **exercer votre droit de rétractation** soit : • **en ligne**[ii], via le formulaire accessible depuis : formulaire de rétractation • **par écrit à** l'adresse de votre agence (lettre recommandée avec avis de réception, lettre simple, lettre remise en main propre contre décharge), notamment à l'aide du formulaire de rétractation joint aux documents contractuels disponibles dans la rubrique « Mes documents/signés » de votre Espace Client [i] ou de L'Appli SG [i]. L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du contrat.
Conséquences de l'exercice ou de l'absence d'exercice du droit de rétractation	L'exercice du droit de rétractation est gratuit. Toutefois, si vous avez demandé que le contrat commence dès sa signature, en cas d'exercice de votre droit de rétractation, vous serez tenu au paiement proportionnel du service effectivement fourni, sans qu'aucune autre pénalité ne vous soit appliquée. Enfin, seuls d'éventuels frais d'envoi postal ou de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet restent à votre charge.

RECLAMATIONS

Vous rencontrez une difficulté, Société Générale s'engage à étudier votre demande et à vous répondre. Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de :	
Votre agence : votre premier interlocuteur	Vous êtes invité à vous rapprocher tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de votre mécontentement par tout moyen à votre convenance : via le **formulaire en ligne** accessible depuis votre Espace Client [i] ou depuis L'Appli SG [i], directement à l'agence, par téléphone ou par courrier.
Le Service Réclamations Clientèle : votre second interlocuteur	En cas de désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous devez vous adresser au Service Réclamations Clientèle afin que votre demande soit réexaminée en le saisissant : • **Par formulaire en ligne : Accéder au formulaire de réclamation** depuis votre Espace Client [i] ou L'Appli SG [i] • Par courrier : Service Réclamations Clientèle - Tour SG - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense cedex • Par téléphone au 0 806 800 148 Service gratuit + prix appel du lundi au vendredi. Société Générale s'engage à étudier votre réclamation selon le dispositif ci-dessus et à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite, et à vous apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date. En cas de réclamation sur les services de paiement, Société Générale s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables. Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne vous permettant pas de disposer d'une copie datée de votre réclamation et pour lesquelles vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à formaliser votre réclamation au moyen d'un support écrit.
En dernier recours amiable la médiation	En cas de désaccord avec les réponses apportées par vos interlocuteurs en agence et le Service Réclamations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la Banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, après la première réclamation écrite, vous pouvez saisir gratuitement **le Médiateur Société Générale** en application de la « Charte de la médiation de la consommation auprès de Société Générale » sur le site mediateur.societe-generale.fr ou par courrier à : Madame le Médiateur Société Générale, 17 cours Valmy, CS 50318, 92 972 Paris La défense Cedex. Si votre réclamation concerne un instrument financier ou un service d'investissement, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF), de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation, ou par courrier postal à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. Vous pouvez exercer votre propre choix entre le Médiateur auprès de Société Générale et avec le Médiateur de l'AMF, lequel sera définitif pour le traitement de votre demande.

LOI APPLICABLE, LANGUE ET RECOURS JUDICIAIRES

Langue applicable	Les informations précontractuelles et les conditions contractuelles sont fournies en français.
Loi applicable	La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.
Recours judiciaires **Juridiction compétente**	En cas de litige concernant ce contrat, une solution amiable sera recherchée en priorité. A défaut d'accord, le différend sera examiné par les tribunaux français compétents.

GARANTIE DES DEPOTS

Société Générale est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).

Vous pouvez retrouver les informations générales sur la protection de vos dépôts :

- Dans les Conditions Générales de votre compte bancaire,
- Sur le site de la Banque : https://particuliers.sg.fr/fgdr-fonds-garantie-depots-resolution et,
- Sur le site du FGDR : www.garantiedesdepots.fr.

EXPLICATIONS ADEQUATES

Informations précontractuelles	Pour vous permettre de déterminer si le l'Option Internationale est adaptée à votre besoin et avant de signer votre contrat : • **Nous vous invitons à lire attentivement les informations contenues dans le présent document.** Il reprend notamment de manière synthétique les principales caractéristiques du service proposé, des informations sur votre droit de rétractation et sur les voies de recours amiable ou judiciaire à votre disposition. Si vous avez des questions ou besoin d'une explication complémentaire, votre conseiller est à votre disposition aux coordonnées indiquées dans la rubrique « **Autres coordonnées** ».

[i] Accès réservé aux clients détenant l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc), service gratuit hors coût du fournisseur d'accès Internet.

[ii] Pour les contrats conclus à distance uniquement.